



Doc. 15620
13 octobre 2022

L'avenir du travail passe par le réexamen des droits du travail

Amendement¹ n° 1

M. Norbert KLEINWÄCHTER, Allemagne, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, deuxième phrase, remplacer le mot «perenne» par les mots suivants:

«non négligeable»

Note explicative

Il n'est pas souhaitable que cet aspect soit pérenne.

Déposé par:

KLEINWÄCHTER Norbert, Allemagne, CE/AD

BYSTRON Petr, Allemagne, CE/AD

GRAF Martin, Autriche, CE/AD

HÖCHST Nicole, Allemagne, CE/AD

MUNCACIU Sorin-Titus, Roumanie, CE/AD

WEYEL Harald, Allemagne, CE/AD

1. 2022 - Quatrième partie de session

